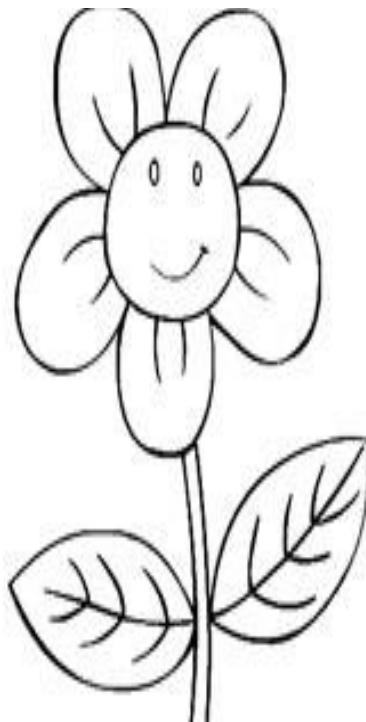


CHARTE DE BONNE CONDUITE A LA CANTINE



- Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant d'aller à la cantine.
- Je reste en rang jusqu'à la porte de la cantine.
- Je ne cours pas et ne bouscule pas les autres.
- Je ne crie pas, je parle à voix basse.
- Je ne me lève pas.
- Je respecte le personnel de cantine.
- Je partage équitablement le plat avec mes camarades.
- Je goûte à tout.
- Je ne gaspille pas et je ne joue pas avec la nourriture
- Je n'abîme pas les couverts.
- Je mets de l'ordre sur la table à la fin du repas.



LA FLEUR DE RESPECT

Pour que je prenne conscience de la nécessité de respecter les règles en collectivité, je dispose d'une fleur de respect faite de cinq pétales symbolisés par des gommettes.

A chaque manquement au respect des règles de bonne conduite, une gommette est ajoutée suivant un code couleur :

Gommette **verte** : manquement au respect d'autrui.

Gommette **bleue** : manquement au respect du matériel.

Gommette **jaune** : manquement au respect de la nourriture.

Gommette **noire** : gros mots.

Gommette **rouge** : manquement au respect du personnel.

J'ai la possibilité de retirer une gommette à la suite d'une punition effectuée ou en cas de bonne conduite.

Par contre, si ma fleur est complètement constituée et que les avertissements restent sans effet, des sanctions plus sévères seront appliquées :

- 1^{er} avertissement : courrier adressé aux parents.
- 2^{ème} avertissement : exclusion temporaire de 1 à 4 jours.
- 3^{ème} avertissement : exclusion définitive du restaurant scolaire.

Nom :

Prénom :

Classe :

Je m'engage à respecter la charte de bonne conduite de la cantine.

J'ai lu et j'accepte le règlement du restaurant scolaire.

Le / /

Signature de l'enfant :

Signature des parents :
Précédé de la mention : lu et approuvé